



Adoption du Budget primitif 2015

Par décision du Conseil municipal en date du 06 mars 2015, le budget primitif 2015 a été voté comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	301.280€	Dépenses	449.398€
Recettes	301.280€	Recettes	449.398€

Vous pourrez constater ci-dessous que le budget prévisionnel de fonctionnement 2015 est un prolongement du compte administratif 2014. Les charges ont été volontairement arrondies vers le haut, et les recettes vers le bas, afin de rester cohérent et d'engager une vision prudente des comptes de la Commune. En adéquation avec la réalité de la crise économique française, il est à noter que l'assèchement des finances des communes de manière générale se poursuit, intensifié en parallèle par la réduction des aides aux collectivités (Etat, Conseils généraux, régionaux...).

Voici les grandes étapes attendues pour 2015.

1/ le bassin de rétention SUD :

Bien que ces derniers jours, le Conseil Général nous ait donné un calendrier plus lointain en terme de réalisation, nous avons tout de même souhaité valoriser le bassin au budget à 200.000€. Et ceci, dans un souci de sécurité, bien qu'il y ait de fortes chances que nous devions attendre 2016. Suite à l'engagement du programme PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations), la création et la labellisation de ce programme ne seront effectives qu'en 2016.

A partir de cette date, la commune devrait pouvoir toucher 40% de subvention sur la partie bassin de rétention du projet total. Cette création de PAPI est une démarche collective incluant 79 communes. C'est une bonne perspective pour Gingsheim, car depuis la création de notre premier bassin, les conseils généraux et régionaux n'accordaient plus d'aides (les enveloppes étant épuisées).

Ce programme permettra donc aux communes concernées d'émarger au financement provenant des « fonds Barnier ».

2/ Les voies communales :

Les rues du printemps, du houblon, des bergers (jusqu'à la ferme Kaufmann) et des jardins sont prévues en réfection avec une nouvelle couche de roulement. Nous avons budgétisé 90.000€ en section d'investissement. Ces travaux sont attendus à l'automne 2015.

Le chantier du SICTEU est assuré financièrement par leurs soins au travers des cotisations que nous leur versons annuellement, ces derniers en ayant la compétence. La partie assainissement est entièrement de leur responsabilité et la partie eau pluviale devait initialement être un investissement de la commune. Le SICTEU ayant obtenu plus d'aide qu'escompté en amont de leur projet (versement du Bassin Rhin Meuse), ce dernier prendra donc en charge également la mise en place du début du réseau eau pluviale ainsi que l'aménagement du dalot. Cette partie eau pluviale est estimée à 80 000 €.

Au final (et c'est une bonne nouvelle), il ne restera à charge de la commune que la création de la bordure de chaussée, le remplacement et la mise à niveau des anciens trottoirs : opération chiffrée au montant de 30.000€.



Après le week-end de Pâques, l'entreprise réalisera encore deux chantiers dans la foulée :

- La conduite d'eau potable sera bouclée au niveau de la famille Hauber Fabien, jusqu'à la famille Hufschmitt Dominique, ce tronçon n'en était pas encore pourvu.
- Un drain sera posé, destiné à récupérer les eaux claires qui rentrent dans la conduite d'assainissement au niveau de la rue des chasseurs. Ces eaux claires seront reversées dans la conduite eau pluviale au niveau de la rue du printemps, et s'écouleront dans le ruisseau souterrain de la rue des renards.

3/ La salle des fêtes de Gingsheim :

Ce bâtiment aura de nouvelles portes. Les travaux sont en train d'être réalisés, les anciennes étaient trop vieilles et vétustes. Ces travaux ont été budgétisés à 23.000€.

4/ L'Ecole intercommunale :

Le projet suit son cours. Conformément aux décisions prises par le SIVU (dont Gingsheim est membre à part entière), nous avons budgétisé la somme de 20.000€ en participation aux premiers investissements sur la création de ce bâtiment.

5/ Divers :

Il est à noter malheureusement que les promenades en quads posent de plus en plus de problèmes et de nuisances à plusieurs niveaux, d'un point de vue de location de Chasse (cette dernière ayant été renouvelée dernièrement) : le bruit des engins qui tournent fait fuir le gibier. Puis d'un point de vue sécuritaire en cas de choc avec un engin agricole, ou d'un cavalier voir même d'un piéton.

La Loi impose aux engins motorisés (quads, motos...) d'être homologués.

Je rappelle donc à ce titre que les chemins ruraux sont uniquement autorisés aux propriétaires, locataires, riverains le cas échéant, et aux associés du locataire de chasse. Mis à part les ayant-droit cités, il est strictement interdit de s'y promener avec des engins motorisés.

Nous sommes confrontés de plus en plus souvent ces derniers temps à des plaintes, c'est pourquoi ce sujet est à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui se tiendra le 13 avril 2015. La décision sera envisagée d'installer des panneaux adéquats pour mettre les pilotes de ces engins devant leur responsabilité.

Nous y voterons également les taux des impositions directes à appliquer pour 2015, sachant que les dotations et les subventions seront également assujetties à cette notion de commune dynamique qui investit et qui fait participer les habitants pour l'amélioration de leur lieu de vie.

Une fois encore, je tiens à remercier les personnes qui œuvrent pour le bien-être et la convivialité au sein de notre Commune. A ce niveau aussi, de nombreux projets se profilent, vous en serez régulièrement tenus informés.

Je vous souhaite à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes de Pâques 2015.

**Le Maire,
Dominique GROSS**